

**N° OJ : 76**Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

**Objet :** Sports.- Asbl "Prosport Bruxelles - Brussel".- Subside d'investissement : 70.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;  
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 70.000,00 EUR à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023 à l'attention de l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel pour les travaux et réfection des locaux au Stade Roi Baudouin (n° de projet BM10-239-2009).

Article 2 : Adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.

Annexes :

[AE1/Convention \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

